

Se publie le LUNDI et le JEUDI de chaque semaine.
Termes d'abonnement.—Pour l'année, 12 s. 6 d.
Six mois, 6 s. 3 d.
Trois mois, 3 s. 6 d.
Payable invariablement d'avance.
Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis
un mois avant l'expiration du terme de leur abonnement, qui ne
peut être moturé que de 6 mois.
Toutes correspondances, etc. doit être adressées au Bureau
de l'Ere Nouvelle, affranchies et munies d'une signature res-
ponsable.
Toute correspondance d'une nature personnelle, seront
chargés à tant la ligne.

L'Ere Nouvelle,

JOURNAL DU DISTRICT DES TROIS-RIVIERES.

Tarif des Annonces.—Les annonces sont toutes sur type
brevier.
La première insertion, par ligne, 20 0 4
Les insertions subséquentes, par ligne, 0 0 1
Une annonce d'une colonne, avec condition, pour
l'année, 10 0 0
Do " " six mois, 6 5 0
Do " " trois mois, 3 15 0
Adresse d'Affaire, 3 à 5 lignes, par année, 1 0 0
Toute annonce, sans conditions sera insérée jusqu'à contre-
ordre, à 4 s. et 1 d. la ligne. Et tout ordre pour disconti-
nuer une annonce doit être fait par écrit.

PUBLIÉ TOUS LES
LUNDIS et JEUDIS.

" INDUSTRIE et PROGRES."

W. H. Rowen et J. Bureau,
IMPRIMEURS ET PROPRIÉTAIRES.

VENTE DE TERRES.

SALE OF LANDS.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
COMTE D'ARTHABASKA.

AVIS PUBLIC.

Je donne par les présentes avis public que
les terres ci-après mentionnées seront vendues
par Encaissement Public, à Aston, district des Trois-
Rivières, au domicile de Joseph Béliveau, Secré-
taire Trésorier du Conseil Municipal du dit
Township d'Aston, Comté d'Arthabaska,
LUNDI, le deuxième jour de Février prochain,
à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisa-
tions et charges dues à la municipalité, ci-après
mentionnées, sur les divers lots ci-après dési-
gnés, à moins qu'ils ne soient payés avec
les frais, au moins deux jours avant le jour ci-
dessus.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL
OF THE COUNTY OF ARTHABASKA.

PUBLIC NOTICE.

I do hereby give notice that the lands here-
inafter mentioned will be sold by Public Auc-
tion at Aston, district of Three Rivers, at the
residence of Joseph Béliveau, Secretary Treas-
urer of the municipal council of the said
township of Aston, county of Arthabaska, on
MONDAY, the second day of February next,
at TEN of the Clock, in the forenoon, for the
assessments and charges due to the municipa-
lity, hereinafter mentioned, upon the several
lots hereinafter described, unless the same be
paid with costs, at least two days before the
above day.

Designation du fonds.—Designation of land.

ASTON. Part. de lot. Rang. Mont. dû sur
Part of lot. Rang. Amount due
No. 6 6 20 2 1

7 7 0 2 1

8 8 0 2 1

9 9 0 2 1

10 10 0 2 1

11 11 0 2 1

12 12 0 2 1

13 13 0 2 1

14 14 0 2 1

15 15 0 2 1

16 16 0 2 1

17 17 0 2 1

18 18 0 2 1

19 19 0 2 1

20 20 0 2 1

21 21 0 2 1

22 22 0 2 1

23 23 0 2 1

24 24 0 2 1

25 25 0 2 1

26 26 0 2 1

27 27 0 2 1

28 28 0 2 1

29 29 0 2 1

30 30 0 2 1

31 31 0 2 1

32 32 0 2 1

33 33 0 2 1

34 34 0 2 1

35 35 0 2 1

36 36 0 2 1

37 37 0 2 1

38 38 0 2 1

39 39 0 2 1

40 40 0 2 1

41 41 0 2 1

42 42 0 2 1

43 43 0 2 1

44 44 0 2 1

45 45 0 2 1

46 46 0 2 1

47 47 0 2 1

48 48 0 2 1

49 49 0 2 1

50 50 0 2 1

51 51 0 2 1

52 52 0 2 1

53 53 0 2 1

54 54 0 2 1

55 55 0 2 1

56 56 0 2 1

57 57 0 2 1

58 58 0 2 1

59 59 0 2 1

60 60 0 2 1

ASTON—Continué.

Part. de lot. Rang. Mont. dû sur
Part of lot. Rang. Amount due

9 9 0 2 1

10 10 0 2 1

11 11 0 2 1

12 12 0 2 1

13 13 0 2 1

14 14 0 2 1

15 15 0 2 1

16 16 0 2 1

17 17 0 2 1

18 18 0 2 1

19 19 0 2 1

20 20 0 2 1

21 21 0 2 1

22 22 0 2 1

23 23 0 2 1

24 24 0 2 1

25 25 0 2 1

26 26 0 2 1

27 27 0 2 1

28 28 0 2 1

29 29 0 2 1

30 30 0 2 1

31 31 0 2 1

32 32 0 2 1

33 33 0 2 1

34 34 0 2 1

35 35 0 2 1

36 36 0 2 1

37 37 0 2 1

38 38 0 2 1

39 39 0 2 1

40 40 0 2 1

41 41 0 2 1

42 42 0 2 1

43 43 0 2 1

44 44 0 2 1

45 45 0 2 1

46 46 0 2 1

47 47 0 2 1

48 48 0 2 1

49 49 0 2 1

50 50 0 2 1

51 51 0 2 1

52 52 0 2 1

53 53 0 2 1

54 54 0 2 1

55 55 0 2 1

56 56 0 2 1

57 57 0 2 1

58 58 0 2 1

59 59 0 2 1

60 60 0 2 1

61 61 0 2 1

62 62 0 2 1

63 63 0 2 1

64 64 0 2 1

65 65 0 2 1

66 66 0 2 1

67 67 0 2 1

68 68 0 2 1

69 69 0 2 1

70 70 0 2 1

71 71 0 2 1

72 72 0 2 1

73 73 0 2 1

74 74 0 2 1

75 75 0 2 1

76 76 0 2 1

77 77 0 2 1

78 78 0 2 1

79 79 0 2 1

80 80 0 2 1

81 81 0 2 1

82 82 0 2 1

83 83 0 2 1

84 84 0 2 1

85 85 0 2 1

BULSTRODE—Continué.

Part. de lot. Rang. Mont. dû sur
Part of lot. Rang. Amount due

28 28 200 0 12 6

29 29 200 0 12 6

30 30 200 0 12 6

31 31 200 0 12 6

32 32 200 0 12 6

33 33 200 0 12 6

34 34 200 0 12 6

35 35 200 0 12 6

36 36 200 0 12 6

37 37 200 0 12 6

38 38 200 0 12 6

39 39 200 0 12 6

40 40 200 0 12 6

41 41 200 0 12 6

42 42 200 0 12 6

43 43 200 0 12 6

44 44 200 0 12 6

45 45 200 0 12 6

46 46 200 0 12 6

47 47 200 0 12 6

48 48 200 0 12 6

49 49 200 0 12 6

50 50 200 0 12 6

51 51 200 0 12 6

52 52 200 0 12 6

53 53 200 0 12 6

54 54 200 0 12 6

55 55 200 0 12 6

56 56 200 0 12 6

57 57 200 0 12 6

58 58 200 0 12 6

59 59 200 0 12 6

60 60 200 0 12 6

61 61 200 0 12 6

62 62 200 0 12 6

63 63 200 0 12 6

64 64 200 0 12 6

65 65 200 0 12 6

66 66 200 0 12 6

67 67 200 0 12 6

68 68 200 0 12 6

69 69 200 0 12 6

70 70 200 0 12 6

71 71 200 0 12 6

72 72 200 0 12 6

73 73 200 0 12 6

74 74 200 0 12 6

75 75 200 0 12 6

76 76 200 0 12 6

77 77 200 0 12 6

78 78 200 0 12 6

79 79 200 0 12 6

80 80 200 0 12 6

81 81 200 0 12 6

82 82 200 0 12 6

83 83 200 0 12 6

84 84 200 0 12 6

85 85 200 0 12 6

86 86 200 0 12 6

87 87 200 0 12 6

88 88 200 0 12 6

89 89 200 0 12 6

90 90 200 0 12 6

91 91 200 0 12 6

92 92 200 0 12 6

93 93 200 0 12 6

94 94 200 0 12 6

95 95 200 0 12 6

96 96 200 0 12 6

97 97 200 0 12 6

98 98 200 0 12 6

99 99 200 0 12 6

100 100 200 0 12 6

101 101 200 0 12 6

102 102 200 0 12 6

103 103 200 0 12 6

104 104 200 0 12 6

the same be paid with costs at least two days,
before the above day.

Designation du fonds.—Designation of land.

TINGWICK. Part. de lot. Rang. Mont. dû sur
Part of lot. Rang. Amount due

1 1 5 0 0

2 2 1 1 1

3 3 1 1 1

4 4 1 1 1

5 5 1 1 1

6 6 1 1 1

7 7 1 1 1

8 8 1 1 1

9 9 1 1 1

10 10 1 1 1

11 11 1 1 1

12 12 1 1 1

13 13 1 1 1

14 14 1 1 1

15 15 1 1 1

16 16 1 1 1

17 17 1 1 1

18 18 1 1 1

19 19 1 1 1

20 20 1 1 1

21 21 1 1 1

22 22 1 1 1

23 23 1 1 1

2

NOMINATIONS.

Il a été élu à son excellence le Gouverneur-général faire les nominations suivantes dans le Bas-Canada, savoir :

Félix Odilon Gauthier, de Québec, élu, avocat, pour être Recorder de la Cour de la ville de Québec.

Charles Glackmeyer, de Montréal, élu, assistant-greffier de la Cour, pour être inspecteur d'anatomie dans la ville de Montréal, au lieu et place de John P. Sexton, élu, qui a résigné.

Jean Emmanuel Dumoulin, Valère Guillet, Joseph Jutra, Laurent David Craig, Denis Gernest La Barre, André Joseph Martinou, Flavien Lottinville, George Ludger Rivard, pour être et constituer le Bureau des Notaires des Trois-Rivières, en vertu de l'acte 10 et 11 Vict., chap. 21.

Il y a aussi eu à son excellence nommé : MM. William Morrison Bernard Monney, Océaniste Ené, Hubert Hamelin, et Jo.eph Hamelin, pour être commissaires des petites causes dans et pour la paroisse de St. Gabriel de Brandon, dans le comté de Bathurst.

DU BAL A LA TOMBE. — Jeudi à 4 heures du matin, un musicien de l'ère, nommé W. Hogan, qui venait de jouer toute la nuit au bal de noces de M. . . dans la rue Saint Louis sortait de la demeure de ce dernier, lorsqu'il tomba sur le seuil de la porte et ses amis le relevèrent sans vie. Le malheureux tenait encore à la main la clarinette dont il venait de se servir pour faire danser tant de jeunes femmes ! Quel sujet pour une page de philosophie ! — J. de Québec.

BEAUTÉ ET SANTÉ. — COMMENT LES POSSEDER. — Les plus tendres soins, la plus vive sollicitude que nous puissions avoir pour la femme lorsqu'elle est malade, ne sont qu'un léger paiement de la dette que nous lui devons — une dette contractée au berceau et s'augmentant constamment jusqu'au moment de la mort. Aucun homme n'a plus fidèlement payé cette dette que le grand médecin, le professeur Holloway. Ses remèdes ont constamment fait plus pour guérir les diverses maladies incidentes au sexe, que toutes les potions et les applications extérieures dont les médecins pratiquants l'ont affligé depuis le commencement de l'ère chrétienne. Les apéritifs drastiques, les stimulants pernicieux, les lotions et emulsions empoisonnées, ont ruiné la constitution et terni la beauté du tendre sexe ; mais nous espérons que les jours où l'on pouvait ainsi jouer avec la vie de celles qui nous sont chères, sont passés. Enfin les femmes et les mères commencent à comprendre le danger d'être soumises à un pareil traitement. L'influence douce, légère et restaurative des grands remèdes internes et externes d'Holloway, dans toutes les maladies auxquelles les femmes sont sujettes, est maintenant généralement admise. Ils ont été administrés avec un succès marqué et constant dans tous les dérangements du système qui surviennent dans l'adolescence, durant l'époque de la maternité, et à une période plus avancée de la vie. Tout désordre, corporel ou mental, provenant de ses causes, semble être modifié et soulagé par l'effet bienfaisant et agréable des pilules d'Holloway.

Nous ne hasarderions pas, dans une matière d'aussi vaste importance, une opinion sur une buse contestable ; mais nous ne pouvons nous empêcher de témoigner que à été placé devant nous. Des dames de la plus haute respectabilité, croyant avec raison que la prudence est hors de place lorsqu'il s'agit de la santé et de la vie, ont certifié de l'efficacité de ses remèdes dans presque toutes les maladies auxquelles les femmes sont sujettes, et les ont recommandées fortement comme préservatifs de la beauté extérieure qui dépend de la santé. — N. — Sunday Times.

BUREAU DE POSTE.

JUSQU'À nouvel ordre, les MALLES pour Montréal, Toronto et Québec, se formeront tous les jours de la semaine à DEUX heures, P. M., et les Dimanches à ONZE heures et demi A. M.

Les Malles pour Stanfold, Sherbrooke et Montebello, à UNE heure et demi, P. M., et pour les bureaux de Poste de l'intérieur, entre Québec et Montréal à UNE heure, P. M.

Les Malles pour le Port St-François, la Baie du Febvre et Nicolet à DIX heures, A. M., et pour Bécancour et les bureaux de l'intérieur, sur la rive St. Louis, les LUNDIS à HUIT heures, A. M., et les MERCREDIS à VENDREDIS à ONZE heures, A. M.

C. K. OGDEN, Maître de Poste.

Trois-Rivières, 4 Déc. 1856.

A Vendre.

UNE superbe terre en partie au lot et à la commodité de l'acquisition, située au township de Blandford, communément appelée le Domaine, à deux lieues du fleuve St-Laurent ; de six arpents et demi de front sur trente de profondeur, contenant environ cent vingt cinq arpents de superficie en culture, avec une superbe maison, deux grandes dépendances, une de cinquante piéds, avec deux dépendances dessus construites, le tout en bon ordre. C'est un lieu de séjour très agréable pour le commerce ou pour une personne qui désirerait tenir une maison de pension.

Conditions très libérales. Pour plus amples informations, s'adresser à Gentry & B. N. Blandford, Ecr. N. P., ou à H. Tounigay, Ecr. N. P., ou au propriétaire sur les lieux.

PIERRE TRÉPANNIER, Blandford, 4 Déc. 1856.

A Vendre à ce Bureau.

SUBVENAS pour le Cour Supérieure, pour le Cour de Circuit, des Trois-Rivières.

A LOUER.

UNE superbe maison de pierre, située dans les limites de cette ville, ci-devant la propriété de madame veuve Lottinville, maintenant la propriété de M. Lottinville. Possession sera donnée après le 1er mars prochain.

The Inquirer is requested to publish the above until further notice.

PERDUE.

À l'incendie de l'Hotel Bernard, une valise, avec le nom "Drummond" marqué sur une plaque de cuivre. La personne qui la rapportera à ce bureau sera généreusement récompensée.

1er Déc. 1856. — 3f.

A Louer.

UN superbe logement maintenant occupé par M. Godfroy Lassalle, et le haut de son magasin. Possession au PREMIER DE MAI prochain.

S'adresser à GOD. LASSALLE.

1er Décembre, 1856. — 9S

SOUSSIONS

DES SOUSSIONS seront reçues au Bureau du Prototatone en cette ville, jusqu'au quinquiesme jour de Décembre prochain, à midi, pour cent Cordes de Bois Franc de trois piéds de long, sans rondins ni buches, et consistant en égale quantité d'érable, merisier et hêtre, pour l'usage du Palais de Justice, en cette ville, dont cinquante cordes livrables en ou avant le mois de Juin prochain et cinquante cordes en ou avant le mois de Décembre suivant, et cordé dans le hangar du dit Palais de Justice. Le tout sujet à inspection.

Des cautions solvables seront exigées pour l'accomplissement du contrat.

Bureau du Prototatone, Trois-Rivières, 1er Déc. 1856. — 5f.

A LOUER.

LE Magasin sur la Rue du Platon, maintenant occupé par M. William Languan—Possession donnée le 1er de Mai prochain.

J. C. HART.

Trois-Rivières 26 Nov. 1856. — 3f.

AVIS.

EST par les présentes donné qu'une demande sera faite à la prochaine session de la Législature de cette Province pour obtenir un acte d'incorporation Spécial pour la Ville des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, 27 Novembre 1856.

HOTEL DU CANADA.

TENU PAR ED. LESIEUR, En arrière d' Marché. TROIS-RIVIERES.

Trois-Rivières, 6 Dec. 1856. — 1

Déménagement.

M. R. A. D. McPHERSON, informe respectueusement le public, qu'en conséquence du dernier incendie, il a transporté son établissement dans la maison appartenant et dernièrement occupée par M. Theo. Rickaby, vis-à-vis le quai de Bell.

Ceux qui ont ci-devant patronisé son Hotel (Hotel Bernard) trouveront toujours chez lui le même accueil, et cela de la manière la plus comfortable.

Son nouvel établissement se trouve dans une place bien centrale, spacieuse et bien garnie. M. McPHERSON tiendra toujours chez lui ce qu'il y aura de mieux en fait de liquors et de viandes.

Trois-Rivières, 20 nov., 1856.

DEMENAGEMENT.

J. Thompson, ECURIES DE LOUAGES, L'HOTEL MCPHERSON RUE NOTRE-DAME. Trois-Rivières, 20 Nov., 1856.

ECOLE DU SOIR.

LES jeunes messieurs qui désirent se joindre à l'ECOLE DU SOIR de M. Lawler auront la bonté de s'adresser à lui (avant le premier de Décembre) à son "Ecole de Commerce" encoignure des rues St-Philippe et Des Forges.

G. W. LAWLER.

Trois-Rivières, 13 nov. 1856.

A. D. McPHERSON,

CI-DEVANT HOTEL BERNARD Rue Notre-Dame, TROIS-RIVIERES

AUX MM. DU CLERGÉ

ET MM. LES MARCHANDS.

EN VENTE, LE

CALENDRIER

ECCLÉSIASTIQUE, Pour le Diocèse des Trois-Rivières, POUR L'ANNÉE 1857,

PUBLIÉ AVEC L'APPROBATION DE SA GRANDEUR MONSIEUR L'ÉVÊQUE DES TROIS-RIVIERES.

Le Calendrier du Diocèse des Trois-Rivières, est maintenant à vendre à ce bureau. MM. les marchands de la campagne voudront bien nous faire parvenir leurs ordres le plus tôt possible.

Calendrier est expressément fait pour ce District et doit nécessairement induire le public à l'achat de préférence à tout autres.

Bureau de l'Ere-Nouvelle, Trois-Rivières, 23 Oct., 1856.

SOUS PRESSE, L'ALMANACH POPULAIRE, POUR L'ANNÉE 1857,

ET SERA A VENDRE, VERS LE 15 DE NOVEMBRE.

CET ALMANACH contiendra beaucoup de matières instructives et amusantes, et une quantité de recettes des plus utiles pour tout le monde.

Un tableau montrant la manière de régler une montre ou une horloge lorsqu'on ne sait pas l'heure, etc., etc.

BUREAU DE L'ERE NOUVELLE, 30 octobre 1856.

NEW YORK MUSICAL WORLD.

XVIIe Volume.

LES amis de ce journal seront contents d'apprendre, qu'avec le nouveau volume, commençant le 1er septembre, il a été ajouté au corps éditorial le Nestor de la profession musicale.

Dr. EDWARD HODGES.

L'habileté du Dr. Hodges, non seulement comme musicien fini, mais comme écrivain pratique, est connue, par ses contributions à la littérature musicale anglaise et américaine.

En s'assurant les services de ce monsieur, nous avons fait pour la musique sacrée, les critiques musicales, l'adoption de la musique à l'éducation populaire, l'acquisition d'une plume des plus expérimentées, des plus agréables et des plus capables.

La circulation du Musical World, est tellement augmentée, que le tirage en est de 15,000 par semaine, succès inconnu dans le journalisme musical.

Comme medium pour annoncer, le commerce doit y voir son avantage, en ceci, que QUINZE MILLE personnes reçoivent le journal.

Le journal sera conduit comme par le passé, viz : —

1. LITTÉRATURE,
2. DO. MUSICALE,
3. EDUCATION,
4. AFFAIRES GÉNÉRALES,
5. LA CRITIQUE,
6. MUSIQUE CHOISIE.

En ce qui regarde la musique, il faut remarquer que les abonnés reçoivent ce qu'il y a de plus varié dans l'art, sans en avoir le coût à meilleur marché que l'ordinaire, et qui forme à la fin de l'année un beau volume de 208 pages. Voici la liste des morceaux publiés l'année dernière :

By the Sad Sea Waves : "Moise," Minnie, In der Ferne, Gloria in Excelsis, The Genius of the Spring, O, venerate the Aged Man, Fra tante Angoscie, The Hunter, The Fisher, Souvenir, Brüssel Schottisch, Breathe soft ye winds O Salutaris Hostia, Beautiful Venice, La Brise soufle au Loin, Adeline Polka, The Star Spangled Banner, Anvil Chorus, Portrait Charming, Serenade, Life's Morning Dance, The Laughing Girl, The home where changes never come.

See how beneath the moonbeam's smile, Plegaria de Popera.

A pit tout la matière à lire, l'abonné reçoit par Dix Piastres de musique dans le cours de l'année !

The Musical World, est publié tous les samedis à 372, Broadway, New-York. L'abonnement est de \$2, payable d'avance. Cinq copies pour \$8, dix copies pour \$15. Les abonnés du Canada paient 25 cents pour les droits de poste américains.

PROPRIÉTAIRE DU NEW-YORK MUSICAL WORLD 379, Broadway, New-York.

29 sept. 1856.

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui se proposent de faire application à l'Assemblée Législative pour BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, soit pour obtenir des privilèges exclusifs ou pour donner un corps pour fins commerciales ou autres de profit, pour régler des explorations aux limites, ou toute autre chose tendant à affecter les droits ou propriétés d'autres personnes, sont par les présentes notifiées qu'elles sont requises par les réelles 62, 63 et 64, (publiées au début dans le Gazette of Canada), de donner DEUX MOIS D'AVIS de telle application dans un journal publié en Anglais et dans un autre publié en Français dans le District affecté, d'envoyer une copie de la première et de la dernière insertion d'avis au Bureau des Bills Privés, à Toronto.

ALFRED TODD, Greffier du Bureau des Bills Privés Toronto, 30 Octobre, 1856.

Le "Pays," le "Canadien," le "Journal de Québec," le "Courier de St. Hyacinthe," et "L'Ere Nouvelle," reproduiront cette annonce.

Trois-Rivières, 17 novembre, 1856—94

GALLERIE

DE DAGUERRÉOTYPE DES TROIS-RIVIERES.

P. DUPONT, Daguerrotypiste, informe respectueusement les Dames et Messieurs des Trois-Rivières et des campagnes environnantes, qu'il est prêt à prendre les portraits d'après des procédés tout nouveaux, tels que :

PHOTOGRAPHIE, AMBROTYPE ET DAGUERRÉOTYPE, procédés dont l'exécution ne laisse rien à désirer. Les portraits Ambrotypes surtout,

PRIS SUR VERRE, sont d'une ressemblance frappante, même à s'y tromper ; ne donnant aucun mirage, et très distincts à la lumière du soir, à une assez grande distance.

Pour montrer la perfection du nouveau procédé et mériter l'encouragement du public en général, il ne chargera pas plus que pour l'ancien procédé de Daguerrotypie.

38. 94. et au-dessus, AVEC UNE JOLIE BOITE EN MARQUIN.

Trois-Rivières, 13 Oct. 1856.

Bureau de l'Agriculture et de Statistiques.

TORONTO, 28 juillet 1856.

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL a bien voulu approuver le mode de distribution du FONDS POUR L'AMÉLIORATION DES TERRES, prescrit, par l'Ordre en Conseil public ci-dessus, dans l'espérance d'arriver par là à un emploi judicieux et économique de ce fonds.

Le premier fonctionnaire de chaque municipalité recevra du Département une circulaire contenant le chiffre de la somme mise à la disposition de la Municipalité.

Comme la saison la plus propice de l'année pour procéder aux améliorations auxquelles le fonds est destiné est proche, on recommande dans toute autre Municipalité, pouvant être employé à l'usage du fonds formé en vertu de l'article 13 de la loi 16 Vic., ch. 159, et n'ayant pas encore reçu de destination, soit employé à la construction, l'entretien, aux réparations ou à l'acquisition de routes ou ponts dans chacune de ces Communes ou autres Municipalités, respectivement, et soit, dans ce but, réparti et respectivement par l'intermédiaire du Conseil Municipal de chacune de ces Communes ou Municipalités. Chacun de ces Conseils devra envoyer un rapport au bureau d'Agriculture relativement au mode de dépenser cet argent, le PREMIER JOUR DE JANVIER ET DE JUILLET de chaque année, et en tout autre temps dans le délai de dix jours après en avoir reçu l'ordre du Département.

(Certifié.) W. H. LEE, C. E. C. P. M. VANKOUGHNET, Ministre de l'Agriculture

Institution des Sourds-M.

— 0000 —

L'ECOLE DES SOURDS-MUETS (sous le patronage de Sa Grandeur l'Evêque de Montréal) doit être transférée du Coteau St. Louis à Chambly, et ouvrira ses cours, dans le Collège de cette paroisse, le VINGT-CINQ courant.

Le public en général, ainsi que les parents des infortunés Sourds-Muets seront heureux d'apprendre que cet Etablissement est sous la direction de professeurs qualifiés.

Voici le programme qui y sera suivi :

Classe préparatoire : écriture, alphabet, manuel et chiffres.

1re et 2de années—Ecriture, Eléments de la Grammaire, Calcul, première connaissance religieuse principes de géographie.

3e et 4e années—Ecriture continuée, Exercices grammaticaux, lecture, Composition, Arithmétique, Géométrie, Histoire, sciences, Cours religieux, Règles de civilité, &c.

5e et 6e années—Grammaire, Arithmétique, Géométrie Lecture et continuée, dialogues historiques, principes d'agriculture, économie domestique et doctrine chrétienne.

Les Cours d'études dureront généralement, de six à huit années, mais il pourra être abrégé selon l'intelligence et l'attention de leurs élèves.

N. B.—Aucun élève ne sera admis avant l'âge de dix ans. Les Sourds Muets déjà âgés ou peu intelligents ne recevront que l'instruction religieuse par le langage mimique et par l'enseignement des lettres.

Le prix de la pension et de l'instruction sera de SEPT piastres par mois, payables d'avance en deux termes. Si les parents le préfèrent, ils pourront faire pensionner leurs enfants hors de l'institution.

Messieurs les Éditeurs des journaux français et anglais sont priés de reproduire pendant un mois cette annonce, dans l'intérêt des infortunés Sourds-Muets.

F. A. JACQUES DEHAUT, Prêtre et Directeur.

15 septembre 1856.—1m.

Bureau d'Agriculture et de Statistiques.

TORONTO, 25 juillet 1856.

Aux Emigrants et autres Personnes cherchant des Terres à Coloniser.

LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL a ouvert récemment TROIS GRANDES LIGNES DE CHEMIN, sur le point d'être terminées, et a fait arpenter et préparer pour la colonisation les terres traversées par ces routes ou situées dans leur voisinage immédiat.

Les routes qu'elles sont désignées par les agents du gouvernement sont respectivement dans ces localités pour donner des renseignements aux colons, sont connues sous les noms de "CHEMIN DE L'OUTAOUAIS ET D'OPEONGO," "CHEMIN DE MATHWIN, D'ADDINGTON ET CHEMIN D'HASTINGS."

Le Chemin d'Outaouais et d'Opeongo

commence à un point sur la rivière de l'Outaouais connu sous le nom de FRANKLIN, un peu en aval du confluent Bonne Chère, et se dirige vers l'Ouest, passant dans la partie septentrionale du comté de Renfrew.

L'administration complète relie ce chemin à une ligne projetée connue sous le nom de "Ligne de Beils," conduisant au lac Muskoka et au lac Huron par un embranchement qui partira de la route d'Opeongo, dans la Commune de Brunell, à une distance d'environ 33 milles de la Rivière Outaouais, formant avec la ligne de Beils un grand chemin on arête principale de l'Outaouais au lac Muskoka, d'une longueur de 171 milles, passant dans le comté de l'Outaouais et de celui de Huron, et ouvrant à la colonisation une contrée aussi riche que vaste.

Ce chemin, et le pays qu'il traverse, à présent ouvert à la colonisation, sont d'un facile accès, et l'agence pour la concession des terres dans ce district, est confiée à M. J. P. French, résidant au Mont Saint-Patrice, près de Renfrew, sur la route d'Opeongo, à quelques milles des terres à concéder. Pour arriver à la contrée dont M. French a l'administration, le colon doit aller de MONTREAL au sud de la Rivière de l'Outaouais jusqu'à un lieu nommé le Point Bonne Chère, de là par terre jusqu'au Township de Grattan, dans lequel est situé le Mont Saint-Patrice.

La Route d'Addington

commençant dans le Township d'Anglesea, dans la partie nord du comté d'Addington, près du village de Flint's Mills dans Kalar, se dirige presque en droite ligne vers le nord jusqu'à la Rivière de Madawaska, à une distance de 33 milles, et se rend ensuite jusqu'au point d'intersection avec le chemin de l'Outaouais et d'Opeongo, éloigné de 25 milles.

L'Agent des concessions de terres dans ce district, est M. E. Perry qui, à cause de ses fonctions vient d'établir sa résidence dans le village de FLINT'S MILLS. On a déjà arpenté et disposé pour la colonisation cinq Townships d'un terrain supérieur dans les limites de cette agence et situés au nord du lac Massawaka, s'étendant jusqu'à la Rivière de Madawaska. Ces Townships sont nommés respectivement Abinger, Danbigh, Ashley, Effingham, Anglesea et Barrie.

La route directe pour arriver à cette contrée par le KINGSTON-Canada le Haut-Canada, est jusqu'à NAPANE, par terre ou par eau, et ensuite vers le nord jusqu'au Township de Kalar dans le village de FLINT'S MILLS où réside M. Perry.

Le Chemin d'Hastings

presque parallèle à celui d'Addington, en est éloigné d'environ 32 milles en allant vers l'Ouest, et commence dans le nord du comté d'Hastings et se dirigeant presque en droite ligne vers le nord, rencontre à une distance de 74 milles la ROUTE DE L'OUTAOUAIS ET D'OPEONGO avec ses embranchements.

M. M. P. Hayes, résidant dans le village d'Hastings, dernièrement appelé Madoc, à environ 28 milles nord de la Commune de Belleville, est l'agent du gouvernement pour ce district. Le chemin entre ces divers points est en bon état. La terre à concéder par la Couronne dans cette agence s'étend de 15 à 70 milles au nord du village d'Hastings. Le chemin qui traverse cette vaste campagne est praticable sur une longueur de 40 milles et se rendra jusqu'à 30 milles plus loin, si on le veut, les colons peuvent s'y rendre ou en revenir sans difficulté, trouver de plus un marché pour leurs produits et toutes les facilités pour le transport de leurs provisions, qu'ils trouveront en abondance dans le village d'Hastings, où réside l'agent du gouvernement.

La route la plus directe pour se rendre dans ce district, à présent accessible, par le KINGSTON, dans le Haut-Canada, de là par bateau à vapeur jusqu'à la Baie Quinte jusqu'à Belleville à une distance de 55 milles, et ensuite par un bon chemin de 28 milles jusqu'à Hastings.

Dans le but de faciliter la colonisation du pays et de pourvoir à l'entretien des routes déjà ouvertes, le gouvernement a permis des concessions de terres gratuites, le long de ces routes, n'excédant pas CENT ACRES chacune, et faites, sur demande aux agents locaux, dans ces

CONDITIONS :

Le colon sera âgé de dix-huit ans au moins. Il prendra possession du terrain qui lui aura été alloué dans le délai d'un mois et mettra en culture les quatre premières années au moins douze acres de terre. Il construira une maison (d'un moins 20 piéds de long sur 18 de large), et résidera sur sa ferme jusqu'à ce que les conditions de la concession aient été remplies. Après avoir obtenu la concession il doit obtenir un acte de propriété. Les familles comprenant plusieurs colons ayant droit à des terres et désirant résider tous ensemble, seront exemptés de l'obligation d'élever une maison et de résider dans chaque ferme pendant les quatre premières années de leur concession. Ils pourront toutefois qu'elles aient défriché l'étendue de terre spécifiée dans chacun de ces lots. Faute de se conformer à ces conditions, on cessera d'avoir droit à la terre concédée, et elle sera vendue ou donnée à un autre.

Les chemins ayant été ouverts par le gouvernement, les colons seront requis de les tenir en bon état.

Les agents locaux dont les noms et lieux de résidence ont été déjà donnés, fourniront au colon tous les renseignements désirables.

LA MAISON EN TRONÇON que le gouvernement veut voir élevée sur chaque terre concédée peut être construite en quatre jours par cinq hommes. Les voisins se font généralement un devoir d'aider les nouveaux colons à construire ces cabanons rétribution, et, en ce cas les frais de construction sont très peu de chose. Les lots peuvent être recouverts d'écorce et les espaces entre les troncs remplis avec de la terre délayée et ensuite blanchie. On obtient ainsi une habitation convenable, propre et aussi chaude qu'une maison en pierre.

Les terres mises à la disposition du colon se trouvent dans des parties du Haut-Canada, dont le climat et le sol permettent d'obtenir d'abondantes récoltes de blé d'hiver, d'excellente qualité et de bon goût, ainsi que tous les autres produits de la terre dans les meilleurs parties de la Province et les plus anciennement cultivées.

Naturellement, dans une campagne si vaste, il se rencontre plusieurs qualités de terrains et certaines parties offrent un sol bien supérieur à d'autres ; mais les bonnes qualités dominent. Les terres lougoues, les trois routes dont il a été question sont à peu près semblables pour la qualité et la nature du sol, et couvertes de toute espèce de bois, les uns de bois dur, d'autres de gros sapins. L'eau destinée aux usages domestiques est partout très abondante, et il se trouve en divers lieux des cours d'eau et des chutes qu'on pourrait utiliser pour les fabriques.

Les terres bien boisées sont presque toujours les meilleures. Les rendris de trois acres—bien arrosés et protégés contre l'humidité—donnent

rount un bétail de l'estime valant de 6 à 7 louis. Le capital nécessaire pour faire de la Potasse n'est pas considérable et le procédé est à la fois simple et facilement compris.

La dépense nécessaire pour défricher et enlever des terres bien boisées—évaluant le prix du travail au plus haut chiffre—est d'environ QUATRE LOUIS par acre, somme que la première récolte de blé produira presque. Quant aux barres de bois, on les trouve en abondance sur ces terres.

De cette façon, un colon possédant un capital de 25 à 30 louis, selon le nombre des personnes de sa famille, peut se trouver bientôt à l'aise et retirer un magnifique revenu de ses premières avances. Quant à l'homme seul, capable de travailler et porté de bonne volonté, il ne lui faut guère d'autre capital que son propre bras armé d'une hache. Il peut consacrer une partie de l'année au défrichement de sa terre, et employer les autres saisons à travailler dans les scieries de bois où il trouvera un salaire libéral.

Le climat de cette partie du pays est essentiellement bon. La neige ne tombe jamais en assez grande abondance pour empêcher les communications, et, au contraire, elle permet au fermier de charrier son bois de chauffage de la forêt à sa maison pour sa provision de l'hiver prochain, de porter ses produits au marché, et de faire ses provisions pour les jours à venir. Cette neige qui recouvre le pays entier sert non seulement à faciliter les communications, mais elle fertilise aussi le sol.

Dans toutes les localités dont il est question, le colon trouvera toujours un bon marché pour le surplus de ses produits, car les nombreux établissements de bois éparés dans ces pays consomment en très grandes quantités les produits des fermes de toute espèce.

Aux taux des progrès faits par le Haut-Canada pendant les dix dernières années, la valeur des propriétés doubles en moyenne chaque dix ans, sans parler des améliorations qui peuvent être faites par les colons.

Dans plusieurs comtés la valeur des terres livrées à la colonisation a quintuplé dans la même période, mais en moyenne, selon les statistiques du Haut-Canada, la valeur des propriétés n'a pas augmenté de plus de deux fois.

Les chemins dont l'accès est facilité par ces chemins sont toutes voisines de la partie méridionale de la grande région de l'Outaouais, ou comprises dans cette contrée s'étendant le long des lacs Hurons et Nipissing et de la Rivière de l'Outaouais—pays immense dont les ressources demandent à présent et obtiendront rapidement le plus vaste développement.

LA CONTRÉE DE L'OUTAOUAIS, située au sud du lac Nipissing et de la grande Rivière de l'Outaouais et renfermant la plus grande partie des terres livrées à la colonisation, peut nourrir au besoin une population de HUIT MILLIONS d'habitants et devient l'objet de l'attention générale à mesure que se remplissent les parties les plus occidentales du Canada.

Le Parlement du Canada a pendant sa dernière session octroyé une charte à une compagnie pour la construction d'un chemin de fer, passant à travers ce pays de l'Outaouais, des bords du lac Huron jusqu'à la ville de l'Outaouais, et de là se dirigeant vers l'Est. On a déjà commencé à étudier la Rivière de l'Outaouais avec le pays qui l'avoisine. Ces études, qui seront terminées dans le courant de l'année, ont pour but de s'assurer s'il est possible de rendre la rivière de l'Outaouais navigable et par quels moyens on pourrait la relier au lac Huron de manière à permettre aux habitants de se rendre par cette route abrégée des eaux les plus occidentales dans celles du Saint-Laurent et de l'Océan. S'il est fait allusion à ces travaux projetés, c'est pour faire voir que l'attention du gouvernement, du parlement et du peuple du Canada s'est tournée vers cette partie importante de la Province.

P. M. VANKOUGHNET, Ministre de l'Agriculture.

Bureau d'Agriculture et de Statistiques.

TORONTO, 15 Aout, 1856.

PRIX D'ESSAI : £40 £25 £18.

LES PRIX ci-dessus seront payés pour les TROIS MEILLEURS ESSAIS, respectivement, sur l'Origine, la Nature des Habitats et l'Histoire du Progrès, de temps, et les causes du Charbon (Weevil) de la Mouche Hesse, (Hessian Fly), du Cousin, (Midge), et les autres insectes qui ont fait des ravages à la récolte des grains en Canada, et sur telles maladies aux quelles les récoltes de grains sont sujettes et le meilleur mode à adopter pour empêcher de telles choses.

Les Essais devront être livrés au Bureau, vers le QUINZE JANVIER prochain, et devront être désignés par un MOTTO, dont copie sera aussi fournie dans une enveloppe cachetée avec le nom et l'adresse de l'auteur. Les prix seront accordés selon la décision d'un comité qui sera nommé par les Bureaux d'Agriculture pour le Haut et le Bas-Canada, ou à défaut de telles décisions, par le bureau, les Essais choisis deviendront la propriété de ce bureau. Un premier sera seulement accordé dans le cas où l'essai aurait un mérite suffisant. Il est à craindre que le cultivateur, dans son empressement à produire du grain, ne prête pas une attention assez grande au danger d'une récolte abondante, et il est à espérer que cet avertissement et les informations et avis qui découleront des Essais que l'on demande, aideront à arrêter ce grand fléau des grains.

P. M. VANKOUGHNET, Ministre de l'Agriculture, &c.

1er Septembre, 1856.—4m.

Aux Commissaires d'Ecoles.

JOURNAL Quotidien pour les écoles, à vendre par le sous-signe, à Trois

R. R. R. Proclamation Importante! GRAND MYSTERE EXPLI- QUE.

EN l'an de Notre Seigneur, 1817, en fai-
sant des analyses de chimie, nous avons
découvert que par une combinaison de diffé-
rentes matières végétales, dont il n'avait
point été fait usage encore en médecine, nous
avons obtenu une composition dont l'effet
remarquable devait être de faire disparaître
instantanément les plus grandes douleurs et
de les faire cesser immédiatement en l'appli-
quant aux parties affectées. Bien des dou-
leurs, telles que les spasmes, les points, les
irritations, ont été maîtrisées par ce moyen,
et le système rétabli à son état normal dans
quelques minutes.

Ce remède a été introduit dans le monde,
l'an 1846, sous le nom de
CE REMÈDE A GUÉRIR :
Le Rhumatisme.....en quatre heures,
La Neuralgie.....en une
La Grippe.....en dix minutes,
La Diarrhée.....en quinze
Le Mal-de-Dents.....en une seconde,
Les Spasmes.....en cinq minutes,
Le Mal-de-Tête.....en quinze
Le Frisson.....en
Le Mal-de-Gorge.....en quatre
L'Influenza.....en une heure.

RADWAY'S READY RELIEF,
(PROMPT REMÈDE DE RADWAY.)
Des milliers en ont fait usage aux États-
Unis, et se sont guéris de bien des douleurs
et maladies.

On s'en sert soit extérieurement, soit inté-
rieurement par gouttes, suivant les direc-
tions, et personne encore n'en est servi
sans en retirer quelque bienfait en moins
d'un quart d'heure.

Que ceux donc qui souffrent de grandes
douleurs en fassent l'essai, et en quinze mi-
nutes au plus ils se sentiront soulagés et
mieux.

Le Prompt Remède de Radway a été le
premier et est le seul remède découvert qui
ait instantanément la force des douleurs. Il
dégage le système de toutes affections ner-
veuses, telles que Rhumatisme, Neuralgie,
etc., il est excellent aussi pour les Mismes.
Il est employé avec succès contre les at-
taques soudaines de

CHOLÉRA, DISSÉNTÉRIE,
CHOLÉRA MORBUS,
CHOLÉRIQUE,
CHOLÉRIQUE,
PNEUMONIE, L'INFLUENZA.

Ces remèdes sont une découverte médi-
cale du siècle actuel. On les prépare d'après
une théorie tout-à-fait nouvelle et originale,
pour ôter les douleurs instantanément,
et protéger le corps humain contre les at-
taques soudaines des maladies. Les doses à
prendre sont très petites; quelques gouttes
seulement font un effet extraordinaire.

EN FAIT DE
Coupsures, Contusions, Blessures, Anglure,
Mortures, Choléra Morbus, Dysenterie, Ti-
douloireux, et toutes autres maladies accom-
pagnées de grandes douleurs, le Radway's
Ready Relief met instantanément une fin au
mal et le guérit à l'instant.

DÉCOUVERTE R. R. R.—N° 2.
LE RENOVATING RESOLVANT DE
RADWAY, possède le pouvoir le plus prompt
et le plus puissant sur les maladies chro-
niques, le Scrofule, la Syphilite, et les
maladies de la Peau. Six heures après que
la dose aura été prise le patient trouvera que
sa santé est entièrement rétablie.

POUR TOUTES ESPÈCES D'HUMEURS.
En peu de jours, les humeurs les plus
grossières disparaissent sous l'influence effec-
tive du "Renovating Resolvent de Radway."
Les Ulcères, les Enflures, etc., etc., et les
plus

TERRIBLES MALADIES DE LA PEAU.
Ont été guéries en peu de jours par ce re-
mède. Il est agréable à prendre et le patient
n'éprouve aucune sensation désagréable en le
prenant.

MALADIES CHRONIQUES.
Le même remède a guéri miraculeusement
des maladies chroniques attachées au sys-
tème, telles que corruption du sang, anémi-
sation des os, affection des muscles, souf-
fres depuis dix, vingt, et même quarante ans.

GRAND REMÈDE POUR LES MALA-
DIES DE POUMONS.
Toutes personnes atteintes des Pouxons,
des Tubercules, des Bronches, de la Toux
Sèche, du Crachement de Sang, de la Res-
piration gênée, etc., trouveront un soulage-
ment immédiat et rétablissement au parfait leurs
organes affectés en faisant usage de ce
remède.

Ce remède ne connaît pas encore son égal
pour opérer ces guérisons. Il suffit d'un jour
pour changer la condition des Pouxons et
arrêter le progrès de la maladie.

Le public peut se fier à son effet sur les
maladies suivantes, savoir :
Rhumatisme, Tic Dououreux,
Scrofule, Tumeurs et Ulcères,
Glandes, Maladies de la peau,
Toux sèche, Dyspnée,
Cancers, Maux de Hanche,
Goutte, Maux de Foie,
Bronches, Etc., etc., etc.

LE RENOVATING RESOLVANT DE
RADWAY Est encore un remède excellent
et des plus efficaces pour rétablir la consti-
tution, la force et la vigueur des
HOMMES ET FEMMES FAIBLES;
AUSI POUR LES
PERSONNES NERVEUSES ET MELANCO-
LIQUES.

REGULATEURS DE RADWAY.
Un Régulateur suffit pour rétablir les Boy-
aux et les Foyes, dans leurs fonctions na-
turelles. Deux assurent une évacuation ré-
gulièr à des temps réguliers, chaque jour
ils se purgent comme il faut.

IMPORTANT AUX PRENEURS DE PILULES.

Les Régulateurs sont le remède le plus
agréable le plus sain et le plus efficace pour
régler les Boyaux, etc. C'est le meilleur
purificateur du sang qui soit connu.

Un seul Régulateur vaut mieux que six
des meilleures Pilules Cathartiques.

Les Régulateurs de Radway sont préparés
avec soin d'extraits de gommés d'arbres, de
plantes, de racines et d'herbes. Ils produi-
sent un effet bien supérieur à celui de toutes
espèces de Pilules, et au lieu d'affaiblir le
système comme elles, il donne de la force à
tout le corps.

Les Remèdes R. R. R. sont à vendre chez
tous les Droguistes.

RADWAY & Co.
162, rue Fulton, N.-Y.
A vendre à la Pharmacie des Trois-Rivières.

DE MONTREAL
TROIS - RIVIERES.
SAISON DE 1856.

LE VAPEUR CASTOR.
Capt. Jos. Duval.

DEPART :
DES TROIS-RIVIERES
Mardi, à 4 heures P. M.
Mercredi, à 2 h. P. M.
Vendredi, à 4 h. P. M.
Samedi, à 2 h. P. M.

La Compagnie profite de cette occasion pour
remercier ceux qui ont bien voulu l'encourager
jusqu'à présent, et elle a le plaisir de leur an-
noncer que rien ne sera épargné pour leur donner
tout le confort désirable.

Cette ligne est la plus directe pour se rendre
aux célèbres sources de St. Léon qui ont été visi-
tées par un grand nombre de personnes, l'an der-
nier. Le propriétaire de ces sources a fait de
nombreuses améliorations à son établissement, et
il n'épargnera rien, comme le savent ceux qui
l'ont visité, pour rendre la place aussi agréable
que possible.—2 juin 1856.

DE MONTREAL :
Mardi, à 4 heures P. M.
Mercredi, à 2 h. P. M.
Vendredi, à 4 h. P. M.
Samedi, à 2 h. P. M.

Le Soussigné reçoit journellement par les
marchandises d'automne et d'hiver.
Consistant en Draps, Casimires, Draps de lin,
Etouffes, Convertis de Leine, Flanelles, Châles de
Leine, Chapes de Leine, Chapes Broché, Mantellets
de Leine, et une quantité d'autres articles trop
long à détailler. Et de plus un grand assorti-
ment de pelletteries et épiceries et ferrements.

Qu'il vendra à grand marché.
O. CHENEVERT.
Trois-Rivières 8 Octobre 1855.

FOURNAISES!
Le Soussigné informe respectueusement
Les citoyens des Trois-Rivières et ses environs,
ainsi que les Messieurs du clergé, qu'il a pris
une patente pour la FOURNAISE A BOIS, et
qu'il en possède depuis deux ans dans tous les
grands édifices, tels que les Couvents, Séminai-
res, et autres grandes maisons privées; et en
même temps y établit ventilation.

Références aux messieurs du Séminaire, les Da-
mes de l'Hôtel-Dieu et les Dames Ursulines de
Québec.
ZEPHIRIN CHARTRÉ.
Québec 21 Juin 1855.

MAISON
DE
Pension Privée.

MADE JULIEN informe respectueusement
Le public qu'elle a loué, les modifications néces-
saires pour donner à son établissement tout le confort
désirable, et qu'il est maintenant en état de recevoir, d'une manière tout à fait
convenable, les personnes qui voudront bien l'en-
courager.

LA TABLE
sera sous la surveillance personnelle du soussigné,
et sera constamment fournie des meilleurs mets
et des nouveautés de chaque saison.

LES VINS ET LIQUEURS
de toutes sortes seront toujours du premier choix.
Il n'épargnera aucuns soins pour rendre agré-
able aux voyageurs le séjour de sa maison, et il
croit en conséquence solliciter une part
du patronage public qu'il s'efforcera sans cesse à
mériter d'avantage.

L. FRÉCHET,
Propriétaire.
d6 c., 1855.—1

A VENDRE.

LA Propriété appartenant à la suc-
cession de feu le Capitaine CARR-
VINGT, située vis-à-vis la Cathédrale
des Trois-Rivières. Elle consiste en
trois lots de terres, faisant face sur trois rues, et si-
tués étant divisés en lots à bâtir, pourraient être
d'une grande valeur. Il y a déjà-dessus construit
une bonne maison, étable, beau puit, un beau jar-
din bien garni d'arbres fruitiers, etc.

On le vendra par lot, si la chose est désirable.
S'adresser à
HENRY F. HUGHES,
Crutateur de la Succession.
Trois-Rivières, 23 août, 1856.—71

Placement Profitable!
A VENDRE.

DANS le florissant Village de Gentilly, un LOT
de TERRE, près du Pont, contenant trois
arpents en produisant sur un demi arpent de front,
avec Maison et magasin, Hangar, Grange, Étable
et Remise.

Le tout en parfaite ordre et condition.
On disposera de cette propriété à des termes
très faciles, ou à bas prix pour argent comptant.
Pour plus amples informations, s'adresser à
A. DEROCHÉ,
Gentilly.
ou à
G. W. WILSON
Standish.
Trois-Rivières, 29 mai 1856.

HOTEL L'INDUSTRIE.
M. L. AUBERTIN a le plaisir d'an-
noncer au public voyageur qui désire visiter le
charmant village de l'Industrie, qu'il a loué l'Hôtel,
ci-devant occupé par P. Ri-
card Etc. et qu'il y a fait faire des améliorations
considérables de manière à pouvoir rivaliser avec
les meilleures maisons de ce genre. Sa table sera
toujours couverte des mets les plus variés. Les
liquides sont du premier choix, et il espère que,
par sa ponctualité et son attention à bien servir
les voyageurs qui voudront bien l'honneur de leur
pratique, mériter une part du patronage public.

M. Aubertin aura toujours une voiture au dé-
barcadere du chemin de fer qui transportera les
voyageurs à l'Hôtel sans charge.
L. AUBERTIN,
Propriétaire.
L'Industrie, 28 Août 1856.—6m. 72.

THEO. LARUE,
LIBRAIRE,
Importateur de Livres, etc, de
FRANCE ET DE BELGIQUE,
Rue Notre-Dame, Trois-Rivières. 62

MAGASIN
DE
CHAUSURES,
Bottes, Souliers,
&c, &c, &c.

WILLIAM R. ADAIR,
COIN DES RUES NOTRE-DAME ET DES FORGES
TROIS-RIVIERES.

UNE grande variété de Souliers de cuir, à pa-
tente, à la Jenny Lind, Prunelle, Satin, Kid,
pour les Dames et Demoiselles. Souliers de
toutes sortes pour les enfants. Bottes de cuir pour
les Messieurs, de cuir à patente, etc., etc.

Fournitures pour les Cordonniers de toutes
sortes. Vaux Français, Anglais, Américain.
Cuir à patente de veau et loup-marini. Cuir de
Tanche de toutes espèces. Cuir à semelle, Cuir à
Harnais, Cuir Canadien; avec beaucoup d'au-
tres articles que l'on pourra se procurer à ce ma-
gasin à des prix bien modérés.

Toujours en main un bon assortiment de Sou-
liers et Bottes pour grosses ouvrages tels que
pour les hommes employés dans les chantiers du
St-Maurice.

Pour de l'Argent comptant seulement.
Trois Rivières, 13 Déc. 1855.

COTE LAMONTAGNE.
No. 5, Rue Lamontagne,
BASSE-VILLE,
QUEBEC

Le soussigné informe ses amis et le public, que
les modifications et améliorations nécessaires
pour donner à son établissement tout le confort
désirable, ont été complétées, et qu'il est mainte-
nant en état de recevoir, d'une manière tout à fait
convenable, les personnes qui voudront bien l'en-
courager.

LA TABLE
sera sous la surveillance personnelle du soussigné,
et sera constamment fournie des meilleurs mets
et des nouveautés de chaque saison.

LES VINS ET LIQUEURS
de toutes sortes seront toujours du premier choix.
Il n'épargnera aucuns soins pour rendre agré-
able aux voyageurs le séjour de sa maison, et il
croit en conséquence solliciter une part
du patronage public qu'il s'efforcera sans cesse à
mériter d'avantage.

L. FRÉCHET,
Propriétaire.
d6 c., 1855.—1

Avis aux Entrepreneurs de Bois, Aux Meres et Nourrices

AVIS est présentement donné que les cages de
bois venant sur aucun marché ou l'acte des
cullers (8 vic. chap. 49) est en force sera sujette
à être retenue et les spécifications seront obtenues
en vertu de l'acte de la Législature passée
durant la dernière session à moins que des certifi-
cats venant de moi et constatant que les quantités
produites, sujettes et exemptes de droits, soient
exhibées.

1 avril 1856.
OLIVER WELLS.

Aux Entrepreneurs de Bois.
LES Entrepreneurs de bois qui en ont fait du-
rant l'hiver dernier, en vertu de l'agence du
soudigné, sont notifiés par les présentes qu'aucun
billot, ou bois quarré ne sera exempt de droit,
excepté celui qui sera prouvé par affidavit avoir
été coupé sur des terres privées. Ces affidavits
devront reposer sur des connaissances person-
nelles et devront mentionner strictement le lot sur
lequel tel bois a été coupé, la quantité précise de
ce bois coupé sur chaque dit lot. Le soussigné
donnera clearance pour chaque cage consignée au
marché de Québec pourvu qu'on ait prouvé
que le bois composant la dite cage a été pris sur
des terres privées;—mais on prélèvera le droit sur
les terres privées qui contiendra la dite cage au-des-
sus de la quantité stipulée dans chaque clearance,
comme produit de terres privées. Des états
seront aussi requis pour la quantité coupée sur
les terres publiques; et sur aucun état erroné, le
bois sera saisi et confisqué. Aucune cage arrivant
à Québec, ou ailleurs, sous cette agence, pour ven-
te ou exportation, sans clearance du Bureau, sera
détenu aux risques et péril du propriétaire.

OLIVER WELLS,
Surtout Bois, Cr.
BUREAU DES ROIS DE LA COURONNE,
1 avril 1856.

AVIS.
Aux Constructeurs de Bois.
TOUTES demandes, pour renouveler les LICEN-
CES DE BOIS sur les rivières de St-Maurice,
doit être faite au bureau le ou avant le PRÉ-
MIER JOUR de NOVEMBRE prochain; et le loyer ou les redevances
seront payables le PREMIER de NOVEMBRE
prochain;—autrement les Limites seront con-
séquées.

OLIVER WELLS,
Arpenteur des Terres
de la Couronne.
Trois-Rivières, 8 mai 1856.

HOTEL DU CANADA,
Rue St.-Gabriel,
MONTREAL.

Le PROPRIÉTAIRE de ce vaste Etablisse-
ment offre ses salons spacieux, confortables, et
bien éclairés, à tous ceux qui voudront y
loger, à des prix très modérés, et dans les
meilleures conditions de salubrité et de tran-
quillité. Il prend cette occasion pour l'encourager
à faire venir qu'il a fait dans le cours de cet hi-
ver, de nouvelles améliorations considérables à sa
maison, ce qui le met à même de recevoir un
nombre plus considérable de voyageurs avec tout
le confort désirable. Ses chambres ont été meub-
lées de tout ce qui est nécessaire, et les prix
sont toujours très modérés.

Le service, sous le rapport de la promptitude
et de la politesse des employés, ne laisse rien à
désirer.

Des voitures confortables et des hommes sûrs
chercher les voyageurs et leurs bagages à
tous les débarcadères de chemins de fer ou bateaux
à vapeur, et les reconduisent lors de leur départ
à la gare ou au quai, et les aident à monter ou à
descendre, de nouvelles améliorations considérables à sa
maison, ce qui le met à même de recevoir un
nombre plus considérable de voyageurs avec tout
le confort désirable. Ses chambres ont été meub-
lées de tout ce qui est nécessaire, et les prix
sont toujours très modérés.

Enfin tout est mis en œuvre pour rendre le sé-
jour de l'HOTEL DU CANADA agréable et
confortable à tous ceux qui l'honoreront de leur
visite.

S. GIRALDI.
12 mai 1856.

A VENDRE OU A LOUER.
UNE terre de 100 acres, partie en culture, avec
maison et grange, étant le No. 6, 6 m. 6 m.
2e rang du Fief St-Maurice, à l'endroit appelé le
Rocher.

Conditions libérales.
— AUSSI : —
Une terre de 2 arpens sur 25, dans la seigneurie
du Cap.

S'adresser au soussigné,
F. DASYLVA.
Trois-Rivières, 23 avril 1855.

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYAL
DE LIVERPOOL.
Capital, ---£2,000,000 Sterling.

ASSURANCES SUR L'INCENDIE
SONT effectuées à des PRIMES MODÉRÉES.
Les Pertes sont payables à Québec et avec
promptitude.

ASSURANCES SUR LA VIE.
Aussi effectuées à des termes avantageux.
FOURSYTH, BELL & CIE.
Les soussigné est autorisé à recevoir des appli-
cations pour assurances.
G. B. HOULISTON.
ois-Rivières, 26 Avril.—38.

COMPAGNIE DU RICHELIEU

Nouvelle Ligne de Vapeurs entre
MONTREAL & QUEBEC.
Les nouveaux et élégants Vapeurs
"Napoleon" et "Victoria,"
ONT commencés leurs voyages réguliers entre
Montreal et Québec, et continueront durant
la saison comme suit.

Vapeur "NAPOLEON," Capt. P. Coité,
Partira pour Québec, tous les LUNDIS, ME-
CREDIS et VENDREDIS.

Vapeur "VICTORIA," Capt. St. Louis,
Tous les MERCREDIS, JEUDIS et SAMEDIS A
SIX heures P. M. Les deux Vapeurs toucheront
à Sorel et Trois-Rivières.

Pour fret et passage s'adresser à
G. GOUIN,
Agent pour les Trois-Rivières.
5 août, 1856.—66

Les Découvertes Merveilleuses
SE succèdent si rapidement dans le siècle
où nous sommes que c'est à peine si nous
sommes revenus de l'étonnement causé par l'une
d'elle que nous en voyons une autre encore plus
étonnante. Et parmi les découvertes les plus im-
portantes qui aient jamais été faites dans la
science médicale, nous pouvons placer celle du
LIQUIDE CATHARTIC.

DE G. W. STONE,
Médecine de Famille les plus désirables, par-
faitement agréables au goût, et remède efficace dans
presque toutes les maladies qui affligent l'espèce
humaine. On ne saurait trop priser son mérite;
on peut bien, en vérité l'appeler panacée univer-
selle. Son efficacité pour la cure des maladies sui-
vantes sera admise par tous ceux qui l'ont essayé,
savoir: Constipation Habituelle, Affections du
Foie, Impuissance du Sang, Hémorroïdes, Epilepsie,
Scrofules, Dysenterie, Diarrhée et toutes les au-
tres maladies des intestins qui disparaîtront com-
plètement par son usage.

Diète; il renouvellera tout le système, et le met-
tra à même de braver toutes les maladies conta-
gieuses. Que ceux donc qui ne jouissent pas d'une
parfaite santé commencent l'usage de cette mé-
dication, et ils recouvreront aussitôt cette suprême
bénédictio.

Principal Agent, 38 Central Street, Lowell,
Mass.
A vendre à la Pharmacie des Trois-Rivières.

ELIXIR DE G. W. STONE,
POUR LA TOUX, LA CONSOM-
TION ET LES BRONCHES.

Le PROPRIÉTAIRE réclame respectueusement
l'attention du public sur son inestimable
remède pour toutes les affections de gorge
et de pomons, et prie ceux qui sont atteints
sur le choix à faire parmi tant de remèdes
recommandés pour ces maladies, de faire
essai de son ELIXIR. Après cela, ils n'hési-
teront pas longtemps à le prendre eux-mêmes,
et à le recommander aux autres. Un
seul essai leur prouvera que c'est le remède
le plus inestimable qui ait jamais été décou-
vert pour les différentes affections de gorge
et de pomons; il les guérira immédiatement
la toux la plus violente, et dans le cas d'écou-
lements de sang, il les guérira complètement du rhume le plus at-
taqué. Comme préservatif et remède pour la
consommation, il n'a pas d'égal. Il est
purement végétal, ne contient aucun ingrédient
venimeux, est tout à fait agréable au goût,
et peut être donné en toute sûreté à l'enfant
le plus délicat. Les nombreux témoignages
recus presque tous les jours de ceux qui en
ont été guéris, justifient pleinement l'asser-
tion que toute famille devrait avoir ce remède.
Que les mères le donnent à leurs enfants
malades de la toux ou du croup, et ils adou-
ciront par là les souffrances de leurs petits; et
il purifiera en même temps le sang, et chas-
sera complètement toutes les humeurs du
système.

Demandez l'ELIXIR POUR LA TOUX de G. W.
STONE, et voyez si son nom et les mots
ELIXIR POUR LA TOUX, Boston, Mass., sont
inscrits sur la bouteille; aussi avec un sceau,
avec son nom sur le bouchon, sans quoi au-
cune bouteille ne sera la véritable.

Principal Dépot 38 Central Street Lowell
Mass. Vendu à Montréal par WILLIAM LY-
MAN, 46, rue St-Paul.

Agents généraux pour le Canada-Est, prix
50 cents par bouteille.
A vendre à la Pharmacie des Trois-Rivières.
Trois-Rivières, 22 mars 1855.

Sources St. Léon.
LES voyageurs sont respectueusement informés
que depuis le 1 DE JUILLET L'HOTEL AUX
SOURCES DE ST-LEON est arrangée de façon
à procurer tout le confort désirable pour ceux dont
la santé est débilée et qui veulent se rétablir aux
sources, de même que pour les touristes.

Le site de l'Hôtel près des sources et la facilité
avec laquelle on peut se rendre à St-Léon, tout
contribue à rendre la place à la mode. La table
est toujours très bien servie.

PRIX MODÉRÉS.
12 juillet 1855.—57.

Constructeur.
Le soussigné prend la liberté d'offrir ses ser-
vices au public comme constructeur de mai-
sons.

Il se charge de fournir des plans de toute es-
pèce et de les exécuter suivant le goût de ceux qui
voudront bien l'encourager. Il pourra aussi exé-
cuter les menuiseries de toute sorte de maisons.
Il travaillera à cinq cent au dessous du prix
ordinaire et fournira un certificat de capacité.

Z. O. HANEL.
Trois-Rivières, 31 Janv. 1856.—6m.—14

ATTENTION.

Le soussigné informe respectueusement ses
amis et le public en général qu'il a acheté
tout le magasin de M. BIENVENU & A-
FRENAYE.

FONDS DE \$15,000.
ACHETÉ A 108. DANS LOUIS,
CONSISTANT EN :
350 blouses et capots, d'été et d'hiver,
100 paires de pantalons assortis,
200 pièces assorties
200 couverts gris,
501 pièces d'indienne assorties
401 "oton jaune,
401 "shirting,
150 "coulour de couleur,
150 "flanelle, couleurs assorties,
150 "oton barré.

Draps assortis, Casimires, Tweeds assortis, Bon-
ragans, Calçons, Chemises, Souliers, Bottines,
Bottes, Souliers d'enfants, et autres effets trop
longs à détailler.

AUSI :
Thé, Café, Poivre, Sucre blanc, Cassonade,
Melasse Riz, barley, et autres.

AUSI :
Brandy, Whisky, Gin, Sherry Brandy, Vin
Madère, Vin de Port, Vin Sherry et Jamaica et
autres liqueurs. Le tout peut être vendu à 25 par
cent au dessous du prix courant.

Trois-Rivières, 18 juin 1855.
P. S. Toutes personnes endettées envers la so-
ciété B. & L. sont priées de venir payer sans le
plus court délai.

JOS. SAUCIER.
Trois-Rivières, 18 juin 1855.

ADRESSES D'AFFAIRES
TURCOTTE & CRESSE,
AVOCATS,
RUE BONAVENTURE,
2de porte à gauche du coin des
RUES NOTRE-DAME et BONAVENTURE

M. CRESSÉ continuera à suivre le Circuit
de Yamaska et celui de Drummondville.
Trois-Rivières, 12 août 1856.

G. B. HOULISTON
AGENT POUR
LA COMPAGNIE ÉQUITABLE CONTRE LE FA-
Do. ROYALE Do. Do.
Do. AUSSI : —
Do. INTERNATIONALE, SUEVA Vm.
Trois-Rivières, 14 févr. 1856.

J N BUREAU,
AVOCAT,
RUE ST-JOSEPH.
Trois-Rivières, 20 juillet 1853.

Wm. McDUGALL,
AVOCAT.
RUE ST-JOSEPH, TROIS-RIVIERES.

MADE JULIEN
Est maintenant prête à recevoir des Pen-
sionnaires.
Trois-Rivières, 5 mai 1856.

MAISON DE PENSION.
M. CORBERT LISE vient d'ouvrir une
Maison de Pension sur
rue Notre-Dame, maison de J. N. Bureau,
ancien, et il sollicite l'encouragement du public.
Rien ne sera épargné pour rendre la maison con-
fortable.

Trois-Rivières, 16 Juin, 1856.

LONDON
COFFEE HOUSE,
CUL-DE-SAC,
QUEBEC.
TENUE PAR
WILLIAM CHARTRAIN.

LES voyageurs recevront toujours chez lui la
plus stricte attention et le confort que les
donner une maison de première classe.

Québec, 20 septembre 1858.

IMPRIMERIE DE "L'ERE NOUVELLE,"

Rue Notre-Dame, Trois-Rivières.

On exécute à cette Imprimerie toute espèce d'impressions : Les prix sont très modérés.